



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 7 décembre 2020
(OR. en)

13730/20

MAMA 181
MED 84
RL 3

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	13414/20
Objet:	Conclusions du Conseil sur le Liban

Les délégations trouveront en annexe le texte des conclusions du Conseil sur le Liban, approuvé par le Conseil le 7 décembre 2020.

Conclusions du Conseil sur le Liban

1. L'UE constate avec une inquiétude croissante que la grave crise financière, économique, sociale et politique qui s'est enracinée au Liban a continué de s'aggraver au cours des derniers mois. La population libanaise est la première à souffrir des difficultés grandissantes du pays. L'UE exhorte les dirigeants politiques libanais à écouter les citoyens dans l'expression de leurs aspirations et de leurs préoccupations, à prendre au sérieux leurs demandes et à tirer parti de leurs propositions pour mettre en œuvre des réformes sans plus attendre.
2. Parallèlement à la pandémie de COVID-19, l'explosion survenue le 4 août 2020 au port de Beyrouth a exacerbé les multiples défis auxquels le Liban était déjà confronté. L'UE présente ses plus sincères condoléances aux familles des nombreuses victimes et aux personnes qui ont été blessées lors de cette tragique explosion. L'UE demande instamment aux autorités libanaises d'honorer sans plus tarder leur engagement à ce que soit menée une enquête impartiale, crédible, transparente et indépendante.
3. L'UE salue la mobilisation rapide et importante de la communauté internationale en faveur de la population libanaise au lendemain de l'explosion du 4 août. L'UE et ses États membres ont fourni rapidement l'aide la plus substantielle à cet égard. En outre, l'UE a entrepris, conjointement avec la Banque mondiale et les Nations unies, une évaluation rapide des dommages et des besoins.
4. L'UE se tient aux côtés de la population libanaise et continuera d'agir en faveur d'une relance centrée sur les personnes. Dans ce contexte, l'UE se félicite de la conférence de soutien à la population libanaise organisée par les Nations unies et la France le 2 décembre, à laquelle ont largement participé la société civile et des entreprises, et plaide en faveur de la plus grande efficacité et de la plus grande transparence en ce qui concerne la fourniture de l'aide internationale et l'acheminement de l'assistance humanitaire, de manière conforme aux principes arrêtés. L'UE exprime son soutien au cadre de réforme, de relèvement et de reconstruction visant à "reconstruire un Liban meilleur", guidé par les principes de transparence, d'inclusion et de responsabilité.
5. a. Ce soutien doit ouvrir la voie à une reprise durable et plus large. Au-delà d'une relance centrée sur les personnes, l'aide substantielle fournie par l'UE pour appuyer la reconstruction d'un Liban démocratique, transparent, inclusif et prospère continuera de dépendre de la réalisation de progrès tangibles en ce qui concerne les réformes nécessaires.

b. L'UE souligne, par conséquent, qu'il est urgent et nécessaire que les autorités libanaises mettent en œuvre des réformes afin de rétablir la confiance de la communauté internationale et de créer les conditions qui attireront le soutien des investisseurs. Elle invite en outre les autorités libanaises à mettre en œuvre leurs engagements antérieurs, y compris ceux pris dans le cadre de la conférence CEDRE (2018), et qui bénéficient du soutien du groupe international de soutien au Liban et d'autres membres de la communauté internationale. L'UE demande aux autorités libanaises de mettre en œuvre d'urgence des réformes sur la base des accords conclus après l'explosion du 4 août 2020 par tous les dirigeants politiques du Liban afin de combler les divergences politiques concernant le soutien aux réformes.

c. Cela suppose en particulier des réformes significatives et profondes en matière d'économie et de gouvernance pour rétablir la stabilité économique, améliorer la fourniture des services publics, lutter contre les niveaux croissants de pauvreté, réduire les inégalités, rendre les finances publiques viables, restaurer la crédibilité du secteur financier, garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire, assurer le respect des droits de l'homme et de l'état de droit, lutter contre la corruption et répondre aux aspirations légitimes exprimées pacifiquement par les Libanais. L'UE est prête à soutenir les réformes, mais le Liban doit s'approprier le processus de réforme.

d. Des pourparlers effectifs avec le Fonds monétaire international doivent reprendre dès que possible. Les grandes priorités politiques, telles que l'adoption urgente d'une loi sur le contrôle des capitaux, la réalisation d'un audit juricomptable rapide et approfondi de la Banque du Liban (BDL) et la mise en place de mesures visant à assurer la stabilité du secteur bancaire, devraient être arrêtées d'urgence. Le Liban doit prendre en main la définition des priorités en ce qui concerne les principales mesures de gouvernance, y compris une réglementation crédible du secteur de l'électricité, la mise en place d'une commission chargée de prévenir la corruption, un système adéquat de passation des marchés publics et d'autres mesures permettant d'apporter des changements concrets et garantissant que la transparence sera de mise et que l'obligation de rendre des comptes aux citoyens libanais sera pleinement respectée.

e. Le processus de réforme devrait être inclusif et associer les femmes, les jeunes, la société civile et le secteur privé afin de regagner la confiance des citoyens, et veiller au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

f. L'UE fournit un soutien important aux communautés les plus vulnérables au Liban, notamment en ce qui concerne les filets de protection sociale, pendant cette période de crise. Elle invite le Liban à faire en sorte que ces efforts extraordinaires soient durables et que les droits de l'homme soient protégés et, par conséquent, que les systèmes nationaux soient renforcés pour répondre aux besoins fondamentaux de la population.

6. L'UE continue d'exhorter le gouvernement intérimaire actuel à agir rapidement et de manière résolue dans le cadre de ses limites constitutionnelles. Toutefois, un programme disposant du soutien complet du Parlement et comprenant des engagements en matière de réforme précis, crédibles et assortis d'échéances pour résoudre les difficultés du Liban ne peut être intégralement mis en œuvre que par un gouvernement opérationnel. L'UE appelle l'ensemble des parties prenantes et des forces politiques libanaises à soutenir la formation d'urgence d'un gouvernement au Liban axé sur une mission, crédible et comptable de ses actes, qui soit en mesure de mettre en œuvre les réformes nécessaires. L'UE souligne en outre la nécessité de veiller à ce que les femmes et les jeunes participent de manière significative et effective à tous ces processus.

L'UE insiste sur le fait que la société civile libanaise devrait être à la fois renforcée et pleinement associée à toutes les décisions pertinentes. L'UE souligne également l'importance que revêt le secteur privé dans la reconstruction du Liban.

7. L'UE salue les efforts considérables et constants déployés par le Liban et la population libanaise pour accueillir plus de 1 million de réfugiés syriens jusqu'à ce que les conditions pour leur retour sûr, volontaire et digne, dans le respect des normes applicables du droit international et du principe de non-refoulement, soient réunies, conformément aux précédentes conclusions du Conseil et comme l'a déclaré le haut représentant au nom de l'UE le 10 novembre 2020. L'UE honore pleinement, notamment par l'intermédiaire du fonds fiduciaire régional de l'Union européenne en réponse à la crise syrienne, les engagements qu'elle a pris lors des conférences de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région, y compris la quatrième édition, qui a eu lieu le 30 juin 2020. L'UE salue également le soutien accordé par le Liban aux réfugiés palestiniens, y compris ceux qui ont fui la Syrie.

8. L'UE se félicite du lancement de discussions, facilitées par les États-Unis et organisées par l'UNSCOL dans les locaux de la FINUL, entre le Liban et Israël sur la délimitation de leur frontière maritime, et elle encourage les parties à lever les obstacles et à réaliser des progrès rapides à cet égard, compte tenu des répercussions positives qu'aura le succès de ces discussions pour les deux parties ainsi que pour la paix et la stabilité dans la région.

9. L'UE réaffirme qu'elle est attachée à l'unité, à la souveraineté, à la stabilité, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Liban. Elle rappelle l'importance que revêt l'engagement du Liban de s'en tenir à une politique de dissociation à l'égard de tous les conflits régionaux, conformément à la déclaration de Baabda.

10. L'UE souligne également qu'il est important que le Liban demeure déterminé à honorer pleinement l'ensemble de ses obligations internationales, notamment celles découlant des résolutions 1559, 1680, 1701 et 1757 du Conseil de sécurité des Nations unies. L'UE salue le rôle joué par les forces armées libanaises et la FINUL dans le maintien de la paix et de la stabilité dans le sud du Liban. L'UE souligne qu'il importe de renforcer les capacités opérationnelles des forces armées libanaises, et des autres institutions étatiques de sécurité et de justice, qui sont les seules garantes de la stabilité, de l'ordre et de la sécurité dans le pays, tout en respectant le droit international et le droit relatif aux droits de l'homme. L'UE continue à soutenir le travail du coordinateur spécial des Nations unies pour le Liban, Ján Kubiš.
